



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n° 35 – 27 juillet 2015



Bureau des relations avec
les usagers et des Moyens

Arrêté n° BRUM 2015205-0001

Arrêté organisant la suppléance
des fonctions préfectorales
le jeudi 30 juillet 2015

LE PREFET
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 45 ;

VU le décret du 12 novembre 2014 nommant Mme Isabelle DILHAC, préfète de l'Aube ;

VU le décret du 31 décembre 2013 nommant M. Mathieu DUHAMEL, secrétaire général de la préfecture de l'Aube ;

VU le décret du 7 janvier 2014 portant nomination de M. Salah BELBELLAA, sous-préfet de l'arrondissement de Bar-sur-Aube ;

Considérant que Mme Isabelle DILHAC, préfète de l'Aube et M. Mathieu DUHAMEL, secrétaire général de la préfecture de l'Aube seront absents du département le jeudi 30 juillet 2015 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Salah BELBELLAA, sous-préfet de l'arrondissement de Bar-sur-Aube, est chargé d'assurer la suppléance des fonctions préfectorales le jeudi 30 juillet 2015.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Aube et le sous-préfet de l'arrondissement de Bar-sur-Aube sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Troyes, le 24 JUL. 2015
La Préfète,

Isabelle DILHAC